



Conseils de quartier : c'est reparti !

Imposés par la loi aux communes de plus de 80 000 habitants, les conseils de quartier ont été volontairement adoptés par la ville de Couëron, commune adepte des pratiques de démocratie participative depuis la création du conseil des sages en 1996 et celle du conseil des jeunes en 1998. En 2003, sept conseils de quartier ont ainsi été créés pour encourager le débat citoyen et la participation de chacun à la vie de la cité et développer le lien entre les élus et les Couëronnais. Assemblée publique ouverte à toutes et à tous, chaque conseil de quartier se réunit deux fois par

an. Il permet l'expression de celles et ceux qui le souhaitent, favorise la libre prise de parole et renforce le lien social à l'échelle des quartiers. Tous les Couëronnais peuvent y saisir l'occasion de participer au débat sur l'avenir de leur commune. Interrompues lors de la récente période électorale, les rencontres de ces conseils vont reprendre en mars prochain. Un appel à candidatures est d'ores et déjà lancé pour constituer leurs futures équipes d'animation. La carte T jointe au présent magazine vous permet d'y répondre dès maintenant, après lecture de ce dossier mag'...

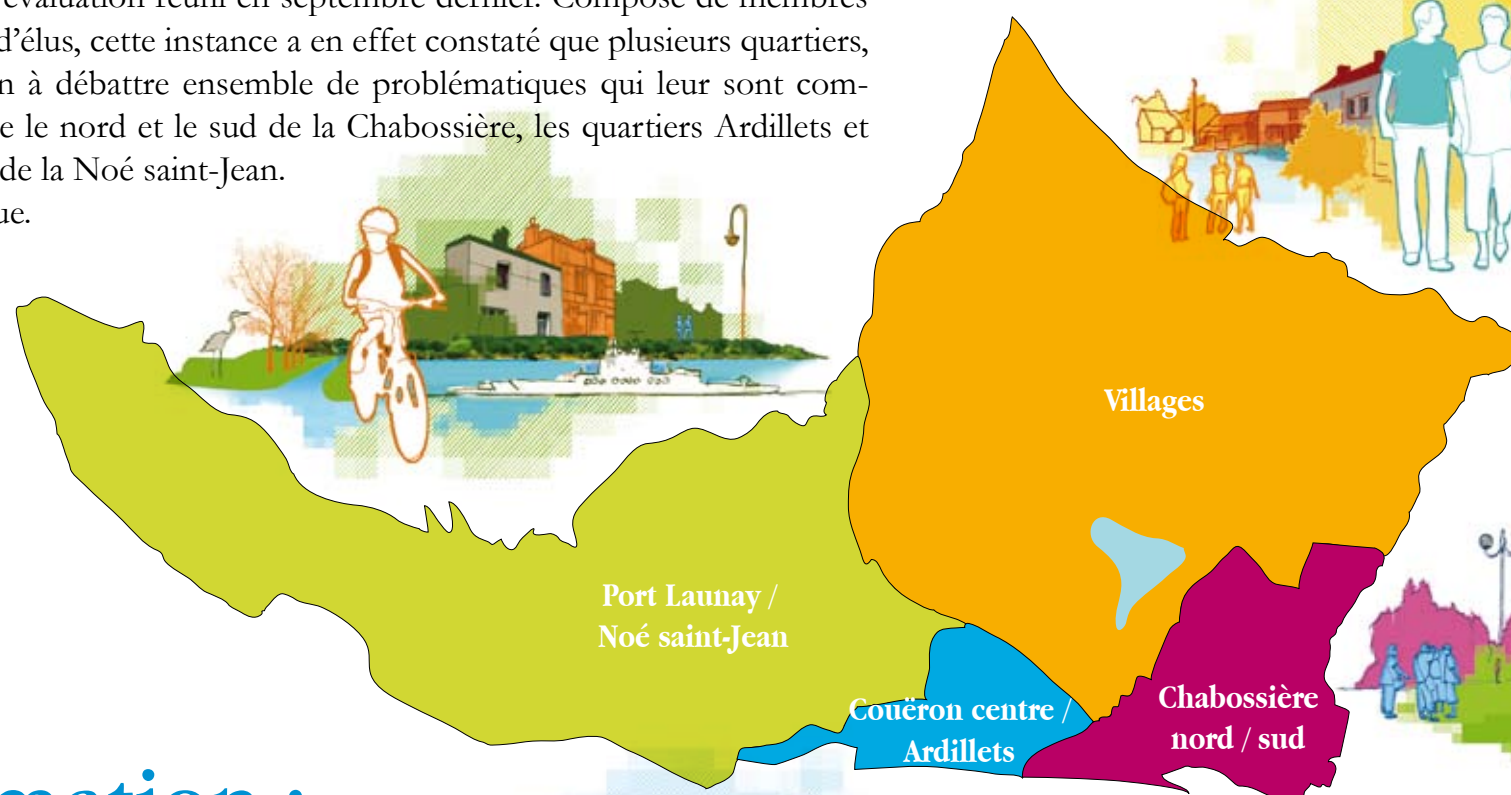
Des conseils de quartier : Pour quoi faire ?

Les conseils de quartier, assemblées publiques ouvertes à toutes et tous, ont vocation à s'exprimer sur des aspects très variés de la vie de la commune. Ils sont amenés à donner des avis, faire des propositions, élaborer des projets. Jusqu'ici au nombre de sept, les conseils passent désormais à quatre, sur avis du comité d'éthique et d'évaluation réuni en septembre dernier. Composé de membres des équipes d'animation des quartiers et d'élus, cette instance a en effet constaté que plusieurs quartiers, géographiquement proches, ont vocation à débattre ensemble de problématiques qui leur sont communes. Le nouveau découpage rassemble le nord et le sud de la Chabossière, les quartiers Ardillets et Couëron-centre, ceux de Port-Launay et de la Noé saint-Jean. Seul le quartier Villages demeure identique.



Deux nouveaux élus pour les conseils

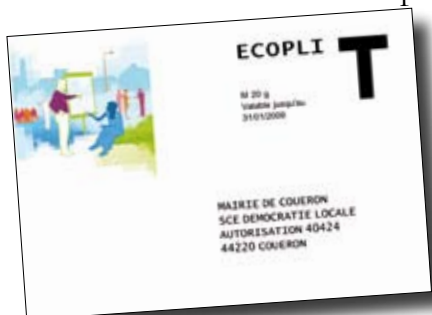
Nouvel adjoint au développement durable et à la démocratie locale, Patrick Naizain succède à Alexandra Guérineau dans l'accompagnement des conseils de quartier et de leurs équipes d'animation. Gérard Cossalter, ex-membre de l'équipe d'animation du conseil de quartier Chabossière sud, est quant à lui conseiller municipal subdélégué à la vie des quartiers. « *Les conseils de quartier permettent de mieux associer les habitants au projet communal. Ce principe de gouvernance est l'une des valeurs clé du développement durable. Il nous faut rencontrer les habitants qui sont les plus éloignés des réseaux participatifs, la population habituellement silencieuse. Les conseils de quartier permettront ainsi de renforcer le lien social mais aussi le débat entre habitants et élus. Conformément à l'avis du comité d'éthique, il y aura peu de changements dans le dispositif hormis la diminution du nombre de conseils qui passe de 7 à 4. De nouveaux noms leur seront attribués par les futures équipes d'animation* » précise Patrick Naizain.



Equipes d'animation : Soyez candidat(e) !

Chaque conseil de quartier est pourvu d'une équipe d'animation. Composée de volontaires, celle-ci veille au bon déroulement des assemblées plénières. Elle favorise les échanges entre

habitants en animant les débats aux côtés de l'adjoint à la démocratie participative. Elle effectue un travail de préparation des conseils et de suivi des dossiers. Elle constitue aussi un relais entre le conseil de quartier et les élus. Alors... Vous avez plus de 15 ans ? Vous vivez ou travaillez à Couëron ? Vous souhaitez vous informer, vous impliquer et être utile au débat démocratique ? Devenez membre de l'équipe d'animation de votre conseil de quartier en renvoyant, avant le 21 novembre, la carte T jointe à ce magazine.



RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Qu'est-ce qu'un conseil de quartier ?
Comment fonctionne-t-il ?

Puis-je être membre d'une équipe d'animation ?

Pour répondre à toutes vos questions, une réunion publique d'information se tiendra **salle l'Estuaire, le 6 novembre à 20h00.**

Venez nombreux !



Renseignements

Service communication
Tél. : 02 40 38 66 60
Courriel : communication@mairie-coueron.fr